



**ARRÊTÉ MUNICIPAL
FERMETURE AU PUBLIC
TERRAIN DU COSEC
Avenue Henri PUCHOIS**

**Du lundi 13 janvier 2025 au vendredi
17 janvier 2025 inclus**

**Monsieur Jean-Luc DECOSTER,
1^{er} Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,**

Vu les articles L2211.1, L2212.1 et L2213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la Police Municipale ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié) ;

Vu l'arrêté municipal attribuant la délégation à Monsieur Jean-Luc DECOSTER, 1^{er} Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Vu le risque d'inondation provoqué par les intempéries ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès au terrain du COSEC afin d'assurer la sécurité des usagers ;

ARRÊTONS

Article 1 :

L'accès au terrain de football situé au COSEC Avenue Henri PUCHOIS, sera interdit à toute personne du lundi 13 janvier 2025 au vendredi 17 janvier 2025 inclus ;

Article 2 :

Les présentes dispositions seront matérialisées par l'installation de panneaux et barrières réglementaires aux endroits nécessaires avec affichage du présent arrêté par les services techniques communaux ;

Article 3 :

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté est publié sur le site internet officiel de la commune ;

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ;

Article 5 :

Monsieur le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Fait en Mairie de Laventie,
Le 13 janvier 2025
Pour le Maire, et par délégation
Le 1^{ER} Adjoint, Monsieur Jean-Luc DECOSTER**

